

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°158

OBJET : TARIFS 2015 REDEVANCE GENERALE INCITATIVE – PAYS DE CHARLIEU

Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes,
Vu l'article L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales

M Henri GROSDENIS informe le Conseil Communautaire de l'exécution budgétaire du budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu et précise que l'excédent de fonctionnement constaté fin 2013 a été entamé malgré la hausse des tarifs appliquée en 2014. Afin d'assurer un équilibre budgétaire en 2015, il est préconisé plusieurs actions : une hausse des tarifs unitaires de la R.G.I de 2 %, une reprise d'une partie de l'excédent constaté d'investissement et la mise en place de diverses actions de baisse des coûts ou d'augmentation des recettes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Dit que le règlement de la redevance demeure inchangé (hors annexe financière).
- Valide l'annexe financière du règlement de la redevance, fixant les tarifs de la redevance générale incitative applicable et exigible pour perception à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Dit que les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....11.2.DEC. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
M René VALORGE 200035202-20141202-N2014-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 02/12/2014
Publication : 02/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°160

OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR L'ETUDE COMPLEMENTAIRE INTERSCOT SUR L'EAU POTABLE ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que le principe d'une étude complémentaire conjointe avec le SCoT du Roannais concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'interscot avait été validé fin 2013.

La SELARL Itinéraires Droit Public (IDP) domicilié à LYON serait retenue pour un montant HT de 65 700 € (78 840 € TTC) aux termes d'un marché à procédure adaptée.

La présente étude conclue pour une durée d'environ 6 mois comporte :

- une tranche ferme qui permettra de :
 - identifier clairement les travaux du socle et de crise indispensable à la sécurisation, selon le scénario retenu leur priorité, leur calendrier prévisionnel et d'établir un avant-projet sommaire ;
 - caractériser les services existants puis définir les améliorations et les aménagements à réaliser pour atteindre les objectifs de qualité du service minimum attendu notamment vis à vis des rendements, mesurer leur impact sur le prix du service ;
 - examiner l'incidence du scénario en fonction du nombre de collectivités partie prenante dans les différents périmètres d'intercommunalité proposés,
 - proposer différents scénarios de structuration pour le portage des travaux de sécurisation.
- une tranche conditionnelle permettant d'accompagner les structures gestionnaires et le maître d'ouvrage :
 - dans la mise en œuvre effective de la compétence, rédaction des actes correspondants (projets de statuts, conventions entre collectivités...) analyse tarifaire, programmation prévisionnelle des travaux... ;
 - dans leur campagne de communication auprès des élus et des usagers.

Le SCOT du Sornin financera la réalisation de l'étude dans sa totalité dans le cadre des crédits inscrits dans son budget soit 65 160 € TTC pour la tranche ferme, 13 680,00 € TTC pour la tranche conditionnelle et 1 200 € TTC pour une réunion de comité de pilotage supplémentaire.

Cette étude sera subventionnée à hauteur de 80 % (à ce jour les financements sont garantis). Une fois l'étude achevée, le SYEPAR devra procéder au remboursement du solde de l'étude sous forme de subvention au prorata du nombre d'habitants

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'offre de la SELARL IDP,
- Autorise le Président à signer la convention de financement avec le SIEPAR,
- Sollicite les financements de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**10 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141210-N2014-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2014
Publication : 10/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU Ren , Mme MONTANES V ronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY H l ne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX J r mie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC G rard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE Ren , M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de pr sents : 30

Nombre de votants : 36

Excus s : M MATRAY Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Jo l, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplac  par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane   M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie   M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine   M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Jo l   M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe   M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes   M VALORGE Ren .

Election d'un secr taire de s ance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N 2014/N 161

OBJET : VALIDATION DE 2 DOSSIERS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SECTEUR CANTON DE BELMONT)

M le Pr sident rappelle qu'a  t  mis en place (d lib ration du 18 avril 2011) par la Communaut  de Communes du Canton de Belmont une aide   la r habilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, son terme  tait fix  au 31/12/2014 par le Conseil Communautaire de Charlieu-Belmont Communaut  le temps de permettre aux dossiers engag s (partie  tude pr alable) d' tre sold s (partie travaux).

Ainsi 2 dossiers sont pr sent s au conseil : r alisation d'un dispositif ANC group  pour 2 habitations principales   Belmont de la Loire : M. Marc GUILLEMET et M. Jacques GUILLEMET.

Compte tenu du r glement de subvention et des travaux engag s les subventions   accorder pourraient  tre de 3 600     chaque dossier. M VALORGE ajoute qu'il sera important de r fl chir au renouvellement de cette aide pour l'ann e 2015.

Ou  cet expos  et apr s en avoir d lib r    l'unanimit , le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 3 600     M. GUILLEMET Marc et une subvention de 3 600     M. GUILLEMET Jacques conform ment au r glement (d lib ration 2011-020) en vigueur,   verser sur la base de la facture acquitt e.
- Pr cise que les subventions sont pr vues au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et d lib r ,   Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus pr cis s
ont sign  au registre tous les membres pr sents.

D lib ration rendue ex cutoire par publication   compter
du.....**09 DEC, 2014**
Le Pr sident informe que la pr sente d lib ration peut faire
l'objet d'un recours pour exc s de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un d lai de 2 mois,   compter de la pr sente
publication.

Le Pr sident de la Communaut 
de Communes

M René VALORGE



Accus  de r ception - Minist re de l'Int rieur

042-200035202-20141209-N2014-161-DE

Accus  certifi  ex cutoire

R ception par le pr fet : 09/12/2014
Publication : 09/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°162

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS

M le Vice-président en charge des déchets ménagers informe que suite à la révision des périmètres des intercommunalités le SEEDR propose une mise à jour de ses statuts.

Ainsi de 11 membres, le SEEDR ne serait désormais composé que de 6 membres dont Charlieu-Belmont Communauté.

Les contributions des membres seront calculées en fonction des tonnages de déchets. Les autres articles demeurent inchangés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la modification des statuts du SEEDR telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **09 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141209-N2014-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2014

Publication : 09/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAÏLLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAÏLLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°163

OBJET : REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose au Conseil de porter en section de fonctionnement 30 000 € de la section d'investissement et ce, sur la base du constat suivant : un excédent d'investissement s'est formé suite aux opérations d'amortissement toutefois pour les années à venir il n'y aura pas de projet conséquent en investissement (secteur Pays de Charlieu). Une décision modificative sera à prendre en conséquence.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Reprend 30 000 € de la section d'investissement du budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu pour les porter en section de fonctionnement sur la base de l'article R 2311-14 du CGCT. (art. D. 2311-14, CGCT).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 18 DEC. 2014

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141218-N2014-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Publication : 18/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°164

OBJET : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET DECHETS MENAGERS PAYS DE CHARLIEU

Le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative du budget déchets ménagers Pays de Charlieu :

FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
6068 fournitures petit équipement	30 000 €	7785 Autres produits exceptionnels - excédent d'investissement transféré au compte de résultat	30 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €
INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
Programme plateforme 050 – 2313 Constructions	-30 000 €		
1068 Réserves –excédent de fonctionnement capitalisé	30 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**17 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Président de la Communauté
de Communes: 442-200035202-20141217-N2014-164-DE

Accusé certifié exécutoire
M René VALORGE
Réception par le préfet : 17/12/2014
Publication : 17/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°165

OBJET : PROGRAMMATION THD

A l'occasion de la dernière séance du conseil communautaire les critères de pondération (nombre de prises, débit ADSL, présence de zones d'activités, nombre d'acteurs économiques, les contraintes techniques) ont été présentés. Le groupe de travail THD s'est réuni une nouvelle fois début novembre et a confirmé la programmation lissée entre 2015 et 2019 en tenant compte aussi de la capacité financière de la communauté (vu au conseil du 17 juillet).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la programmation de travaux lissée entre 2015 et 2019,

Classement	PM	Nb de prises	Année de réalisation	Budget d'investissement prévisionnel	
1	Charlieu	2970	2015	1 603 800,00 €	2970
2	Pouilly s/s Charlieu	1507	2016	1 590 840,00 €	2946
3	Belmont de la Loire	1439			
4	St Denis de Cabanne	1169	2017	1 616 220,00 €	2993
5	Briennon	1028			
6	St Nizier s/s Charlieu	796			
7	Cuinzier	741	2018	1 344 060,00 €	2489
8	Sevelinges	1236			
9	Villers	512			
10	Vougy	909	2019	1 280 880,00 €	2372
11	Chandon	731			
12	Coutouvre	301			
13	Belleroche	431			

- Lance la phase travaux au coût prévisionnel de 500 € la prise (contribution au SIEL, maître d'ouvrage),
- Prévoit l'amortissement du fonds de concours sur la période autorisée la plus longue.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**11 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141211-N2014-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2014

Publication : 11/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Arcinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAÏLLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAÏLLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°166

OBJET : AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE

Monsieur le Président rappelle qu'un marché a été signé le 4 avril 2014 toutefois des compléments d'entretiens sont à prévoir, suite aux extensions des zones d'activités.

Le bordereau de prix et l'acte d'engagement seraient modifiés comme suit :

Zones	Coût supplémentaire annuels HT
Zone à Briennon	240 €
Zone à Charlieu	1 088,50 €
Zone à St Denis de Cabanne	380 €
Total	1 708,50 €

Montant initial annuel du marché	29 789,35 € HT	
Montant total annuel de l'avenant	1 708,50 € HT	5,735 %
Montant total annuel du marché actualisé avec l'avenant	31 497,85 € HT	

La commission d'ouverture des plis a rendu un avis favorable sur cet avenant.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant au marché d'entretien des zones pour un montant annuel de 1 708,50 € HT.

Ainsi fait et délibéré, à Arcinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... **10 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
M René VALORGE

20141210-N2014-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2014
Publication : 10/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°167

OBJET : TRAVAUX SIEL ZONE DES BELUZES

M le Vice-Président en charge de l'économie informe que dans le cadre des travaux d'extension de la ZA des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, les travaux sur le réseau électrique sont réalisés par ERDF. Cependant suite à une réunion de chantier il s'est avéré que certains travaux de terrassement électrique étaient de la compétence du SIEL.

Ainsi le devis ERDF a été modifié avec une moins-value de 10 307,52 € HT pour les travaux suivants :

Plue value canalisation supplémentaire tranchée sous accotement stabilisé > à 1 m en CD3 (-40%)	3 773,52 € HT
Tranchée sous accotement stabilisé > à 1 m en CD3 (-40%)	6 534 € HT
TOTAL de la moins-value	10 307,52 € HT

Par conséquent ces travaux complémentaires d'aménagement et de terrassement pour le réseau électrique de la ZA des Béluzes seront réalisés par le SIEL pour un montant de 10 114 € HT.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation collectivité
Terrassement pour réseau électrique	17 200 €	58,80 %	10 114 €
TOTAL de la plus-value			10 114 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte la proposition de travaux du SIEL pour un montant de 10 114 € versés sous forme de fonds de concours à amortir sur 1 an,
- Valide la moins-value sur le devis de ERDF (-10 307,52 € HT).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **09 DEC 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141209-N2014-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2014

Publication : 09/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°168

OBJET : TRAVAUX ATELIERS PARTAGES DE BELMONT : AVENANT LOT 14 CLOTURES ET PORTAILS, AVENANT LOT 13 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

M le Vice-Président en charge de l'économie explique que l'objet de cet avenant est la modification d'un portail d'entrée pour l'Atelier 2 occupé par l'entreprise MORERA plus adapté à l'activité de celle-ci.

Un portail coulissant sur rail motorisé d'une hauteur de 1,80 m, largeur passage 7 m sera fourni et posé en lieu et place d'un portail de hauteur 1,80 m, largeur passage 5 m motorisé, ouverture à gauche vu de l'extérieur.

Le montant total de ces travaux dont le détail est expliqué dans le tableau ci-dessous est de 3 716 € HT. Cependant, une moins-value pour la fourniture et la pose de clôtures en moins d'un montant de 1 900 € HT vient à réduire le montant de cet avenant et à le fixer à 1 816 € HT.

Pour rappel le montant initial du Lot 14 Clôtures et portails détenu par l'entreprise Desmoules Pose est de 18 445,84 € HT.

Allongement de la longrine en béton armé sur 2 mètres linéaires	752 € HT
Fourniture et pose d'un portail coulissant sur rail, hauteur 1,80 m, largeur passage 7 m, automatisé au lieu d'un portail hauteur 1,80 m, largeur passage 5 m, automatisé	2 256 € HT
Déplacement de l'alimentation électrique, découpe de l'enrobé, tranchée, récupération de la gaine et du câble électrique, rebouchage de la tranchée	708 € HT
TOTAL	3 716 € HT
MOINS VALUE Clôtures en moins	- 1 900 € HT
TOTAL AVENANT	1 816 € HT

Dans le cadre du marché de Construction des Ateliers Partagés de la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire, il s'est avéré que certains travaux prévus au Lot 13 Voiries et Réseaux divers, détenu par l'entreprise THIVENT, n'étaient pas nécessaires et que d'autres travaux doivent venir en complément du marché initial. Le coût total de ces travaux en plus-value et en moins-value amène à une moins-value totale d'un montant de - 1 142, 14 € HT. Un avenant négatif doit donc être rédigé.

Le détail de ces travaux est expliqué dans le tableau ci-dessous.

Pour rappel le montant initial du Lot 13 Voiries et Réseaux Divers est de 127 366,65 € HT. Ce Lot 13 a fait l'objet d'un premier avenant d'un montant de 20 517, 70 € HT pour des travaux de reprise des plateformes 1, 2 et 3.

Moins-value au marché de base pour non fourniture et pose de bac dégraisseur sur les ateliers 1,2 et 3	- 2 520, 27 € HT
Reprise sur stock et mise en œuvre de terre végétale sur espaces au long des bordures T2 (ateliers 1, 2 et 3)	2 454,10 € HT
Moins-value au marché de base pour non réalisation d'un complexe de sol en dalles alvéolés béton/gazon (ateliers 1, 2 et 3)	- 7 715,21 € HT
Plus-value au marché de base pour réalisation d'un complexe ECOgravel avec finition gravillons gris 10/14	7 483,74 € HT
Fourniture et pose de 3 panneaux PMR	- 844,50 € HT
TOTAL	- 1 142,14 € HT

La commission d'ouverture des plis a été consultée et a rendu un avis favorable sur les 2 avenants.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer les avenants avec la société DESMOULES POSE pour 1 816 € et avec la société THIVENT pour un montant de - 1 142.14.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... **09 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141209-N2014-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2014
Publication : 09/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°169

OBJET : LUDOTHEQUE : CONTRAT ½ TEMPS POUR 1 AN

A l'occasion de la dernière réunion de Conseil Communautaire, Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population avait présenté la problématique ludothèque suite à l'arrêt de cette activité par la CAF sur le secteur de Charlieu au 31/12/2014. Le conseil était alors favorable à ce que la Communauté poursuive sa réflexion en 2015 pour ramener en 2016 un niveau de service homogène sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

Mme la Vice-Présidente expose l'intérêt de prendre une personne supplémentaire en mi-temps pour accompagner l'agent de la ludothèque dans ces tâches afin que ce dernier puisse mettre en place une nouvelle organisation. L'année 2015 sera donc une année de transition. Mme la Vice-Présidente ajoute qu'un règlement sera mis en place.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 35 pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer un contrat équivalent à un mi-temps pour poursuivre la gestion de la ludothèque sur Belmont (sur 12 mois) tout en permettant à la ludothécaire actuelle de se consacrer au projet de développement sur l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 10 DEC. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141210-N2014-169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2014

Publication : 10/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°171

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE SIEL : FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 441-1,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SIEL en date du 19 septembre 2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'énergie du SIEL,

Considérant l'intérêt de la communauté de commune d'adhérer à un groupement de commandes d'énergie pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat :
 - d'électricité
 - de gaz
 - d'électricité ET de gaz
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat.
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

- Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **09 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141209-N2014-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2014
Publication : 09/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE**Le 20 Novembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°172

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR L'ACCUEIL DE
LOISIRS GERE EN REGIE**

Monsieur le Président rappelle que le marché de fourniture de repas pour l'accueil de loisirs géré en régie s'achève au 31 décembre 2014. Une consultation a donc été lancée pour disposer d'un nouveau fournisseur à compter du 1^{er} janvier 2015.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer le nouveau marché pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 avec le fournisseur Le Bel'vue.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement au budget Enfance Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**15 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141216-N2014-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2014

Publication : 16/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°173

OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Président informe le Conseil que le contrat d'un agent du service technique arrive à terme le 31 décembre 2014 et qu'il doit être renouveler pour une durée d'un an pour garantir un service de qualité en l'absence du titulaire du poste

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Renouvelle pour un an le contrat de Monsieur Ludovic Giraud qui arrive à échéance au 31/12/2014 (rémunération constante) sur la base d'un temps complet.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**16 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141216-N2014-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2014

Publication : 16/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°174

OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT AU SERVICE ENVIRONNEMENT

Le contrat d'avenir de Monsieur Geoffrey SILLIEN, chef d'équipe « chemins », arrive à échéance au 31/01/2015. Afin de maintenir le bon fonctionnement du service en 2015 année de réorganisation du service environnement en lien avec le devenir du contrat de rivière Jarnossin, il est proposé de faire un contrat de 1 an à temps complet à M Geoffrey SILLIEN.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Renouvelle pour un an le contrat de Monsieur Geoffrey SILLIEN chef d'équipe « chemins » qui arrive à échéance au 31/01/2015 (actuellement en contrat d'avenir),
- Renouvelle pour 2014 le versement de la prime de fin d'année (équivalente à 833 €) calculée comme suit : en référence au montant de base de l'indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (449,28 €) multiplié par le coefficient 1,854, soit 833 €.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **1.6 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141216-N2014-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2014
Publication : 16/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°175

OBJET : OBTENTION DE CEE POUR LES TRAVAUX « MAISON DES SERVICES »

M le Vice-Président en charge des finances expose que dans le cadre de l'opération « maison des services », potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), le dépôt et la vente des CEE correspondants peuvent être assurés par le SIEL.

Une convention doit être signée pour le transfert de ces CEE de la Communauté de Communes au SIEL (document joint).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte de transférer au SIEL l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération citée,
- Autorise le Président à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés et toutes pièces à venir.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**16 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141216-N2014-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2014

Publication : 16/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°177

OBJET : CESSION TERRAIN – REGULARISATION

M Le Président rappelle que la Commune de Belmont-de-la-Loire est propriétaire de parcelles de terrain cadastrées C1259 et C1261 d'une superficie respective de 321m² et 159m² situées au lieu-dit « Vers Mont ».

Ces terrains jouxtent des parcelles où est implantée une déchetterie intercommunale laquelle appartenait à la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire aujourd'hui fusionnée avec la Communauté de Communes de Charlieu pour former Charlieu-Belmont Communauté.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lesdites parcelles communales font partie de l'emprise de la déchetterie intercommunale.

Aussi, il s'agit de régulariser la situation et d'acquérir ces parcelles à la commune de Belmont de la Loire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées C1259 et C1261 à la commune de Belmont de la Loire à un euros.
- Autorise Madame la 1^{ère} Vice-Président à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y afférant.
- Dit que les frais relatifs à cette transaction sont à la charge de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **17 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

- Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20141217-N2014-177-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014
Publication : 17/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 20 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 novembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme LONGERE Christiane, Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette).

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M DUBUIS Pascal, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme MIJAT Martine (MARS)

N°2014/N°178

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Charlieu-Belmont Communauté rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, Charlieu-Belmont Communauté estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que Charlieu-Belmont Communauté soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....: **19 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141219-N2014-178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014
Publication : 19/12/2014